Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_01-DE

VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY
www.saint-laurent-blangy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 23 juin 2025

Délibération N° 23/06/2025

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 17 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Étaient absents :

M. Serge BRUNEAU
Mme Maggy JANSSOONE

Mme Lise-Marie MARTEL est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Aux termes de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance du Conseil Municipal est arrêté au commencement de la séance suivante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter le procès-verbal de la séance du 31 mars 2025, ci-annexé. »

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_01-DE

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.
Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-BLANGY (Pas-de-Calais)

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_01-DE

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL du 31 mars 2025

VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY
www.saint-laurent-blangy.fr

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Maire, en suite de convocation en date du 19 mars 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Fatima ATTIN, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à M. Frédéric HOUPLAIN
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Fabrice CAPRON
M. Marc LABUR qui a donnée procuration à M. Philippe MERCIER
Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Aurélie LITTAYE
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
Mme Angélique DELMEIREN qui a donné procuration à M. Jean-Fabrice PINGUIN

Était absente :

Mme Maggy JANSSOONE

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

Monsieur le Maire : « Le quorum étant atteint, il est 18h nous allons pouvoir commencer nos travaux, je vais procéder à l'appel Monsieur Christophe LOURME, Madame Laurence FACHAUX-CAVROS, Monsieur Fabrice CAPRON, Madame Béatrice WOZNIAK, Monsieur Nicolas KUSMIEREK, Madame Lise-Marie MARTEL, Monsieur Philippe MERCIER, Madame Karine GOUBE qui a donné procuration à M. Houplain, Monsieur Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à Monsieur Capron, Madame Nathalie CARTIGNY, Monsieur Frédéric HOUPLAIN, Monsieur Marc LABUR qui a donné procuration à M. Mercier, Madame Fatima ATTINI, Monsieur Serge BRUNEAU qui a donné procuration à M. le Maire, Monsieur Alain STEUX, Madame Fabienne CAMUS, Monsieur Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Littaye, Madame Sandrine NOWAK, Monsieur Christophe COUPARD, Monsieur Jean-Fabrice PINGUIN, Madame Florence CAUDRON, Madame Corinne MERCIER, Madame Aurélie LITTAYE, Madame Angélique DELMEIREN qui a donné procuration à M. Pinguin, Monsieur Jean-Christophe CAMBIER, Madame JANSSOONE est absente, Monsieur Lucas CHASSAGNE, Madame Laura OLENDER.»

Le quorum (plus de la moitié des membres du CM) étant atteint, la séance est ouverte.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_01-DE

Madame Laura OLENDER est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Décisions :

du 18 février 2025 : Signature d'une décision du Maire avec l'auteur et dessinateur David Cathelin de Strasbourg dans le cadre des rencontres annuelles d'auteurs 2024-2025.

du 26 février 2025 : Signature d'une décision du Maire avec l'association Dynamo d'Hellemes-Lille dans le cadre des animations médiathèque.

du 13 mars 2025 : Signature d'une décision du Maire avec l'autrice Véronique Maciejak de Fleury en Bière dans le cadre des rencontres annuelles d'auteurs illustrateurs 2024-2025.

Délibérations :

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 février 2025.

2/ Reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2024 et prévision d'affectation.

3/ Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales. Exercice 2025.

4/ Budget primitif 2025.

5/ Subvention 2025 au Centre Communal d'Action Sociale.

6/ Subvention 2025 à l'association « ASL Canoé - Kayak Grand Arras ».

7/ Subvention 2025 à l'association « Etoile sportive de Football ».

8/ Subvention 2025 à l'association « Société Immercurienne Gymnique ».

9/ Subvention 2025 à l'association « Tennis de Table Immercurien ».

10/ Subvention 2025 à l'association « Comité des Œuvres Sociales du personnel communal ».

11/ Dénomination d'une voie « Rue de la Briqueterie ».

12/ Etude et travaux de renforcement de la vidéoprotection tranche 2025. Demande de fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine d'Arras.

13/ Bourse communale d'aide aux activités associatives.

14/ Accueils de loisirs. Eté 2025.

15/ Participation aux frais de stages des animateurs des accueils collectifs de mineurs.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_01-DE

16/ Accueils de loisirs. Rémunération des animateurs et directeurs des accueils de loisirs de la commune.

17/ Mise à disposition d'une salle de l'école de musique.

18/ Tarifs école de musique 2025/2026.

19/ Création d'un poste d'attaché à temps complet.

20/ Création de dix-huit emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

21/ Indemnisation du compte épargne temps.

22/ Questions diverses.

M. le Maire : « Ordre du jour spécial Fabrice Capron car sur les 21 délibérations, il en a 12.»

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 février 2025.

M. le Maire : « Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 février 2025. Y a-t-il des observations ? Vous l'avez tous lu ? Merci. Adopté à l'unanimité. »

2/ Reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2024 et sa prévision d'affectation.

M. le Maire : « Monsieur Capron allez-y.

M. Fabrice Capron : La première délibération concerne la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2024 et prévision d'affectation. C'est le document que l'on vous a remis sur table qu'il faut prendre car il y avait une petite coquille ce n'était pas les résultats de l'exercice 2023 mais 2024 donc là on dégage un résultat prévisionnel pour la reprise anticipée de 2 205 822,72 euros. On vous propose de la répartir comme suit somme destinée à couvrir le besoin de la section investissement à hauteur de 442 981,41 euros cela c'est pour couvrir le reste à réaliser au niveau des investissements et la suite le reliquat en affectation sur la section de fonctionnement à hauteur de 1 755 456, 05 euros.

M. le Maire : Merci. Très bien. Pas de question ? Pas d'observation ? Vous avez constaté qu'un excédent de plus de 2 millions d'euros c'est quand même assez exceptionnel. L'année dernière on était à 1 million 400 et là on passe à 2 millions 2. Ce qui atteste la bonne gestion et l'année sera encore dynamique à mon avis je pense. Puisque l'on a tous les jours des informations qui nous laissent à penser que cela va aller bien mais on n'a pas encore la possibilité d'intégrer puisque l'on n'a pas encore les notifications. Je pense notamment au droit de mutation des choses comme cela. OK. Cela va pour tout le monde. Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.»

3/ Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales. Exercice 2025.

M. le Maire : Maintenant que l'on affecte. Cela c'est le tableau que vous avez eu derrière la délibération que vous avez remplacée.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_01-DE

M. Fabrice Capron : On se propose de maintenir les mêmes taux po[illegible] propriétés bâties 37,01 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties 47,09 % et taxe d'habitation 19,43 % juste pour rappel il y a maintien de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants c'est la raison pour laquelle il y a encore un taux cette année et on vous propose de maintenir les mêmes taux pour l'année 2025.

M. le Maire : C'est OK. Cela va pour tout le monde ? Comme cela quand vous croisez des citoyens qui disent que parfois on a augmenté d'un centime le prix de la cantine vous pouvez leur rappeler quand même que depuis maintenant 15 ans on n'a pas augmenté les impôts. Il faut aussi faire la part des choses, c'est clair. OK. Adopté à l'unanimité. »

4/ Budget 2025.

M. le Maire : Ce budget primitif 2025. Monsieur Capron.

M. Fabrice Capron : Oui, je vais vous en faire lecture. En terme de recettes de fonctionnement ce qu'il faut retenir déjà on en a déjà parlé lors du débat d'orientation budgétaire c'est la part importante du subvention de la part de la Communauté Urbaine d'Arras puisqu'elle s'élève à 4 138 877,27 cela représente 50 % de nos recettes sur le montant total des recettes de fonctionnement donc c'est composé essentiellement de l'attribution de compensation et cela fait suite à la réforme de la taxe professionnelle c'était pour compenser la perte de la taxe professionnelle, elle est à hauteur de 3 624 115,27. On a ensuite une dotation solidarité communautaire à hauteur de 459 337 et enfin un fonds de péréquation communautaire de 64 000 euros. Cela représente 50 % des recettes. Principale recette ensuite c'est les impôts locaux à hauteur de 2 millions 690 000, ce que Monsieur le Maire expliquait on attend la signification officielle donc là déjà on sait que sur les impôts locaux on aura un rendement plus important que les 2 millions 690 000 donc cela représente 32 % des recettes. Et enfin un chiffre qui est intéressant aussi à noter c'est le bon niveau de la taxe professionnelle droit de mutation que l'on estime à 160 000 euros et que l'on considère que l'on a provisionné au même montant que l'an dernier compte tenu de la dynamique. Là c'est la taxe perçue dès lors qu'il y a une vente immobilière quelque soit sa nature qu'elle soit professionnelle ou à titre privé. Pour les dépenses de fonctionnement les deux principales rubriques sont les charges à caractère général cela sont celles dédiées au fonctionnement des services au quotidien et ainsi que les prestations et manifestations qui sont proposées à nos administrés donc pour 2025 on a un montant qui s'élève à 2 869 773, 32 ce qu'il faut remarquer c'est que les coûts de maintenance et les coûts d'assurance influent beaucoup sur ce poste de dépenses par exemple sur la maintenance c'est vraiment des coûts qui nous sont imposés de par la maintenance du matériel rien que sur les postes de maintenance on est à 300 000 euros sachant qu'il y a un gros volet de maintenance sur tout ce qui est informatique et aussi sur tout ce qui est mise à niveau des logiciels, au niveau des réseaux pare-feu etc cela représente pour l'année 2025 100 000 euros sur ce poste là maintenance informatique on a une augmentation de 28 %. Cela c'est vraiment des dépenses incompressibles et sur tout ce qui est informatique ce sont des dépenses qui augmentent d'année en année compte tenu des menaces que l'on peut avoir en termes de cybercriminalité. Ensuite l'augmentation peut s'expliquer également par une inter coopération avec la ville de Saint-Nicolas, il y aura un coût cette année mais il y aura aussi l'an prochain une valorisation aussi des services offerts de la commune de Saint-Laurent au prorata des personnes qui côtoient nos services donc l'an prochain on fera un prorata là cette année c'est un coût plein je dirai mais l'an prochain on va rentrer dans quelque chose de beaucoup plus progressif. Il y aura pour effet pour nous d'avoir une baisse dans cette participation de cette coopération. Et il y a aussi une volonté de redynamiser la fête communale annuelle puisqu'elle se déroulera sur 4 jours avec proposition de manifestations. Le second poste de dépenses c'est les charges du personnel qui représentent un montant de 4 751 400 cela représente 57 % du montant total de nos dépenses de fonctionnement. **Arrivée de Lucas Chassagne.** Ce que j'avais pu expliquer lors du rapport d'orientation budgétaire on se situait sur la moyenne d'une des strates

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_01-DE

équivalentes à la commune de Saint-Laurent. Au-delà de l'augmentatio[illegible] générée par le déroulement de carrière de par l'expérience ou le déro[illegible] augmentation assez significative de la part patronale de la cotisation vieillesse qui est prévue notamment dans le cadre de la réforme de la retraite puisque l'on passe de 31,35 % à 34,65 % sachant qu'il y a un objectif de passer à plus de 40 % d'ici 2028. Le montant des dépenses réelles de fonctionnement quand on dit dépenses réelles c'est vraiment l'argent nécessaire et qui est utilisé au fonctionnement et au-delà ce sont des opérations d'ordre, des opérations comptables, des opérations techniques donc là on est sur un montant de l'ordre de 8 271 923, 32. Sur les recettes d'investissements on maintient quand même un effort assez significatif sur les subventions puisque l'on provisionne à hauteur de 237 000 euros, les subventions c'est les différents financeurs que l'on peut solliciter en fonction des projets que l'on défend et cela passe aussi par du mécénat. Le mécénat fonctionne bien aussi depuis plusieurs années. Sur les recettes il n'y a pas d'emprunt prévu pour 2025. Sur les dépenses d'investissements nous sommes pour l'année 2025 vraiment les nouveaux investissements que l'on propose de voter au titre de l'année 2025 s'élèvent à 2 189 660. Je vais vous énumérer brièvement les principales réalisations, notamment le matériel pour le fonctionnement des services en mettant cette année un focus particulier sur tout ce qui est trouble musculo squelettique notamment à travers les chariots qui sont mis à disposition des agents d'entretien, les fauteuils etc, là il y a aussi je dirai une volonté de faire en sorte des conditions de travail intéressantes sur la commune. On remplace aussi le praticable de gym. Ensuite on a des investissements à faire sur l'informatique et la téléphonie, l'informatique c'est pour tout ce qui est mis à jour des serveurs et aussi l'investissement pour sécuriser nos réseaux et téléphonie on arrive sur un système qui est totalement obsolète donc on est dans l'obligation avec un risque de rupture de service là cette année on va investir sur le changement de téléphonie et au-delà de l'aspect matériel et aussi toute une analyse à faire sur les process c'est-à-dire le matériel que l'on utilisait jusqu'à maintenant est-ce qu'il est encore utile ? Est-ce que l'on utilise encore de la même manière donc là il y a une réflexion autour de cela mais en tout cas cela va être un investissement assez conséquent sur l'année 2025 au titre téléphonie. Il va y avoir ensuite l'aménagement d'une aire de jeux au Rosati, on continue une étape sur la vidéoprotection, un aménagement aussi Vaudry, l'étude sur l'espace multiculturel Hervin, un parc à vélos pour le personnel donc là il y a c'était l'an dernier une volonté de la part du personnel de mettre en place une semaine il y avait un appel à volontariat pour que les services se déplacement exclusivement à vélo en tout cas à mobilité douce et cela a très bien fonctionné et on avait indiqué qu'en fonction de l'usage et de l'expérience qu'ils en avaient on était prêt à les accompagner dans l'investissement donc le parc à vélos en fait partie pour sécuriser les vélos, les trottinettes etc car il est vrai aujourd'hui que tant au niveau sécurité, vol etc qu'intempérie il n'y avait pas d'abris donc là il est proposé de mettre un parc à vélos pour le personnel et enfin récupération à eau de pluie au niveau du stade Cuvilly. Un indice qui est intéressant donc là cela démontre la bonne gestion et aussi l'implication des services puisque l'on a depuis deux, trois ans des indicateurs de pilotage comptable c'est-à-dire qu'il y a des indicateurs qui sont mis au nombre de 33 donc des contrôles comptables automatisés avec sept thématiques, la gestion des comptes etc je vous passe le détail des thématiques mais il faut savoir que les 100 % des critères ont été validés, on a un fonctionnement et un pilotage comptable qui est validé à 100 % et pour la deuxième année consécutive. Et enfin je vous avais parlé lors du rapport d'orientation budgétaire d'un nouveau dispositif on appelle cela en langage technocratique dispositif de lissage conjoncturelle des recettes fiscales donc là cela fait partie de la participation des collectivités locales à l'effort de réduction des déficits publics donc là la commune s'est vue signifiée un effort de 9 045 euros au titre des recettes fiscales en 2025. Ensuite vous avez un état du personnel donc là c'est un recensement détaillé des postes occupés sur la commune vous avez aussi un état des subventions aux associations donc là on maintient le même niveau d'effort avec aussi 247 500 euros ce n'est pas l'unique effort de la commune pour les associations puisque je vous rappelle que l'on prend en charge tous les frais indirects. Chaque année on signifie à l'ensemble des associations, la subvention annuelle plus les frais indirects, les fluides, l'occupation des salles etc de manière à ce que cette participation indirecte soit aussi valorisée dans leur bilan comptable au moment de leur clôture d'exercice. Vous avez aussi un état de la dette ce qu'il faut souligner c'est qu'il y a une baisse significative à partir de

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_01-DE

2026 avec un effet plateau de 2027 à 2029 et ensuite une baisse très si[illegible] donc là cela veut dire que l'on peut envisager l'avenir notamment sur l[illegible] sereine. Donc au 1er janvier 2025, le capital restant dû s'élève à 1 361 806,73 euros. Voilà Monsieur le Maire.

M. le Maire : Parfait merci. Vous avez été destinataire lors de l'envoi du budget qui est beaucoup plus tôt, désormais l'envoi du budget doit être envoyé beaucoup plus tôt que le conseil normal c'est un nouveau texte de loi qui fait que pour toutes les collectivités c'est dans les 12 jours qui précèdent le conseil municipal c'est pour cela que vous l'avez eu beaucoup plus tôt que les cinq jours de d'habitude et à cela a été ajouté une petite note de synthèse qui reprend comme son nom l'indique de façon synthétique ce que Fabrice vient de vous expliquer et de ce que vous allez retrouver dans les documents comptables et budgétaires. Cela c'est pour la première chose, la deuxième chose s'agissant des indices effectivement j'ai été destinataire du rapport vous pourrez féliciter Madame Marquez parce que c'est très bien d'ailleurs Monsieur Delpierre que l'on a déjà reçu ici vous vous souvenez qui est très très vigilant par rapport à la façon dont on appréhende les choses et c'est une aide précieuse et d'ailleurs c'est une aide précieuse qui nous a permis de passer le cap du contrôle de la chambre régionale des comptes avec une sérénité à toute épreuve et d'ailleurs j'ai reçu le rapport provisoire des magistrats donc il y avait deux trois bricoles dont notamment de mettre une note de synthèse dans le budget ce que l'on ne faisait pas avant et c'est pour cela que vous l'avez et puis une autre bricole qui concerne notamment le compte épargne temps mais il y a une délibération qui porte là-dessus à la fin sinon le reste on a eu l'occasion de discuter avec le magistrat c'était vraiment un vrai bonheur et je pense qu'il va demander à habiter Saint-Laurent, j'attends le rapport définitif dont lecture vous sera donnée puisque les rapports doivent faire l'objet d'une lecture en conseil municipal et je me demande si ce n'est même pas de façon intégrale, il y en aura pour un moment même si c'est bien il y a quand même beaucoup de pages. Et puis la seconde par rapport à cela tu parlais de l'aide aux associations effectivement il faudra peut-être que l'on présente aussi dans un document la partie aide indirecte aux associations, elle est très conséquente et d'ailleurs pour ceux qui étaient présents à la cérémonie des récompenses des sportifs vous avez certainement entendu le rappel que j'ai fait puisque pour le monde sportif uniquement je ne parle que du sport pas de la culture, pas de l'éducation, pas de la jeunesse c'est que pour le sport, l'effort de la ville est de l'ordre de 500 000 euros au total avec mise à disposition des équipements il y a à peu près 3000 licenciés à Saint-Laurent-Blangy en sport et il y a 20 % d'immercuriens. C'est bien le sport cela contribue à l'attractivité de la commune mais en même temps c'est pareil dans toutes les communes il y a toujours un phénomène de décalage c'est clair. Toutefois j'ai quand même demandé aux présidents et aux dirigeants qui étaient présents ce soir-là de se réunir pour que l'on puisse avoir une réflexion de promotion un petit peu de nos équipements et de nos structures sportives pour que les nouveaux habitants sur Saint-Laurent-Blangy puissent découvrir un peu la richesse de ce que l'on est capable de proposer sachant qu'il y a quand même la moitié de la population qui change sur une mandat donc cela veut dire qu'il y a beaucoup de gens qui ne sont pas originaires de Saint-Laurent depuis leur naissance il n'y en a plus que 200 sur une commune c'est clair mais qui bougent c'est aussi pour cela que c'est important de leur donner ces éléments-là. Est-ce que l'on reviendra à un forum des associations comme on faisait dans le temps je ne sais pas parce que c'est beaucoup de travail, c'est une très grosse organisation, le dernier on l'a fait à Artois Expo vous imaginez toutefois on touche quand même aussi beaucoup de gens qui sont déjà dans le tissu associatif et moi ce qui m'importe c'est de toucher tous ceux qui ne le sont pas et que l'on peut croiser lors de certaines manifestations qui ne relèvent pas du microcosme et qui parfois découvrent qu'il y a telle ou telle chose. Et puis il y a aussi tous les sportifs qui ne sont pas dans les clubs immercuriens mais qui sont des sportifs méritants quelque soient les domaines et c'est pour cela que j'ai eu l'occasion de mettre à l'honneur par exemple Monsieur Lancry qui fait du billard pour aveugle ou encore Nicolas Caron qui vient de gagner un marathon et qui a battu le record du Pas-de-Calais et ils ne sont pas inscrits dans les clubs de Saint-Laurent mais ce sont quand même des immercuriens, des athlètes qui habitent Saint-Laurent-Blangy et qui méritent aussi qu'on les mette en avant. Donc si vous avez des connaissances de ce type n'hésitez pas à le faire savoir. J'ai eu un message je n'ai pas tout compris

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_01-DE

d'un monsieur qui habite Saint-Laurent mais qui ne peut pas sortir de chez lui pour [illegible] médaillée olympique et qui habitait Saint-Laurent donc je ne sais pas [illegible] raconterai c'est une athlète qui s'appelle Madame Moreels cela doit être en marathon si vous vous y connaissez en marathon, en jeux olympiques mais je vais contacter ce monsieur, essayer de savoir il m'a juste mis un petit mot en disant que cela serait bien une petite info dans Liaisons mais pour l'instant je ne la connais pas. Voilà pour la partie commentée. Est-ce que vous avez des questions sur ce que vient de dire Fabrice de façon très claire et précise comme d'habitude ? C'est OK pour tout le monde ? Oui Alain.

M. Alain Steux : Une question sur l'année 2025, est-ce que l'on a des idées ou pas de dépenses qui pourraient être imprévisibles ou imprévues par rapport à la politique générale car on a déjà eu des dépenses, on a l'environnement etc est-ce que l'on a des idées éventuelles ou on a à peu près une forme de certitude sur l'année 2025.

M. le Maire : De quel ordre parce qu'il y a les dépenses imprévues que l'on ne peut pas prévoir.

M. Alain Steux : C'est plutôt sur les prélèvements faits.

M. le Maire : Les prélèvements je ne sais pas on va attendre sur l'année non je pense que le budget a été voté donc l'état nous a notifiés les choses donc à priori on n'est pas concerné, il va peut-être y avoir un impôt supplémentaire pour le réarmement de la France mais j'ai cru comprendre que l'on était plutôt parti sur l'épargne que sur les collectivités. Honnêtement je pense que non l'année est à peu près stable y compris du côté de la Communauté Urbaine puisque l'on a un pacte financier à la Communauté Urbaine qui est valable sur l'intégralité du mandat et qui sera revu au début du mandat prochain, il peut y avoir un imprévu qui arrive par ce qu'on ne sait pas ce qui peut se passer dans 15 jours, demain matin on ne sait pas je ne peux pas te répondre mais normalement les éléments que l'on a font que le budget est sincère et que l'on a inscrit les éléments qui nous ont été notifiés par l'état et qui ont été votés par le parlement dans le cadre de la loi de finances après de l'imprévu il y en a toujours. Il y a de plus en plus ce n'est pas la compétence de la ville de cavités ou d'écroulements cela veut dire qu'à la Communauté Urbaine le budget pour combler cela va être multiplié par 6 ou 7 c'est considérable c'est des centaines de milliers d'euros à chaque fois qu'il faut boucher un trou. Voilà cela répond à ta question Alain ? Merci. C'est bon. **Arrivée de Frédéric Houplain.** Tu pensais que c'était 18h30, je pense. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. Merci Monsieur Capron, merci les services, Monsieur Debonne vous remercierez les équipes. »

5/ Subvention 2025 au Centre Communal d'Action Sociale.

M. le Maire : « Subvention au Centre Communal, Monsieur Capron.

M. Fabrice Capron : Donc là c'est la subvention au Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 105 000 euros.

M. le Maire : On a eu un conseil d'administration vendredi qui était très intéressant et on a pu échanger puisque l'on a fait le vote du budget, il faudra certainement que l'on procède au renouvellement du camion frigo du CCAS puisque l'on est propriétaire d'un camion qui sert notamment pour les Restos du cœur et la Maison de la Solidarité il a 25 ans, il est amorti cela c'est clair en tous les sens du terme. Cela va pour tout le monde ? Oui Lucas ?

M. Lucas Chassagne : J'avais une question sur les dépenses c'est marqué 73 000 et là 105 000, non c'est moi qui fait une erreur.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_01-DE

M. le Maire : Ce n'est pas le même budget c'est le COS, 73 000 c'est l[illegible] du personnel et cela c'est le Centre Communal d'Action Sociale qui [illegible] légales et complémentaires mais volontariste. Cela va pour tout le monde ? Merci pour eux ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Adopté à l'unanimité. »

6/ Subvention 2025 à l'association « ASL Canoé-Kayak Grand Arras »

M. le Maire : « L'ASL va-y continues.

M. Fabrice Capron : Les suivantes on est obligé de conventionner à partir d'au-delà de 23 000 euros donc pour l'association ASL Canoé-Kayak Grand Arras 50 000 euros, je les passe toutes ?

M. le Maire : Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

7/ Subvention 2025 à l'association « Etoile sportive de football »

M. Fabrice Capron : Etoile sportive de football, 29 500.

M. le Maire : C'est bon pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

8/ Subvention 2025 à l'association « Société Immercurienne Gymnique ».

M. Fabrice Capron : Société Immercurienne Gymnique 29 500.

M. le Maire : Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

9/ Subvention 2025 à l'association « Tennis de Table Immercurien. »

M. Fabrice Capron : Tennis de Table Immercurien 29 500 euros également.

M. le Maire : Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

10/ Subvention 2025 à l'association « Comité des Œuvres Sociales ».

M. Fabrice Capron : Et enfin Comité des Œuvres Sociales du personnel donc le COS 73 000 euros.

M. le Maire : Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. Voilà pour la partie budgétaire.»

11/ Dénomination d'une voie « Rue de la Briqueterie ».

M. le Maire : « Point suivant c'est Monsieur Kusmierek.

M. Nicolas Kusmierek : Une dénomination de voie rue de la Briqueterie donc on se situe au droit du projet Inserre qui se situe à l'angle de la rue d'Hénin-Beaumont et le chemin de Bailleul. Le chemin de Bailleul qui longe le projet Inserre et qui passe par la ferme Verloin qui ressort par les cimetières allemands du Commonwealth et pour éviter toute amalgame notamment avec les GPS et tout ce qui peut parasiter la circulation routière notamment par un chemin qui est en partie non carrossable on vous propose de dénommer la voie qui dessert le centre Inserre le parking relais de Communauté Urbaine et les futurs terrains qui sont constructibles qui sont à l'arrière du SDIS rue de la Briqueterie

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/25
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_01-DE

parce que le long de ce chemin il y avait avant la guerre 14/18 une b[illegible] jusqu'à la guerre.

M. le Maire : OK. Le parking relais c'est un des parkings qui est réalisé par la Communauté Urbaine qui va permettre aux gens de se poser là et de prendre le bus pour entrer dans Arras c'est-à-dire que la ligne 1 la fréquence va être augmentée et va aller beaucoup plus loin. Cela c'est la première chose. La deuxième chose, je ne désespère pas d'obtenir du Département la continuité de la voie piétonne douce vous avez vu qu'ils ont réalisé le long en partant de la zone d'activité une voie piétonne et douce qui est pratique. Moi, je ne désespère pas d'imaginer que le Département qui a évoqué depuis plus encore une liaison piétonne pour accéder au Set notamment parce que cela fait des années qu'il y a quand même des jeunes qui parfois se rendent à pied et qu'il y a eu déjà un décès et un accident grave notamment la fille de Jacques Hernandez et je ne désespère pas parce que c'est dans la continuité car il ne reste même pas 150 mètres. C'est OK pour tout le monde ? Merci pour la Poste et le GPS tu disais. Voté à l'unanimité. »

12/ Etude de travaux de renforcement de la vidéoprotection tranche 2025. Demande de fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine d'Arras.

M. le Maire : « Le fonds de concours pour la vidéoprotection c'est Monsieur Mercier.

M. Philippe Mercier : Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération que vous connaissez en fait comme on a dit en dépenses d'investissements on a un volet sur la vidéoprotection que l'on continue à déployer sur la ville et là on demande simplement de l'argent à la Communauté Urbaine d'Arras. Vous avez le plan de financement donc on demande 38 500 euros à la Communauté Urbaine d'Arras sur un montant total de 110 000 euros donc il vous est demandé d'approuver le plan de financement ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire a sollicité le fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine d'Arras pour cette délibération et de signer tout acte nécessaire.

M. le Maire : Le marché est pluriannuel on a un groupement de commande maintenant cyclique qui est fait avec la Communauté Urbaine il y a un gros travail de mise à niveau du stockage de la sécurisation et de la distribution des données et cela va être comme cela pour tout désormais là ce sera pour la vidéo mais cela sera aussi pour d'autres services on vous a parlé tout à l'heure de téléphonie, la cybersécurité cela va être infernal. Ce qui veut dire que chaque année dans le budget de la ville il faudra affecter des sommes à ces sujets-là qui seront en plusieurs dizaines de milliers d'euros tous les ans. On avait fait un diagnostic à la Communauté Urbaine sur la remise à niveau sécuritaire c'était 700 000 euros que pour les services de la Communauté Urbaine vous imaginez. Il faut savoir que l'on a beaucoup d'équipements, on a plus de 100 PC quand on prend les services, les écoles, la médiathèque cela va vite. Tout cela est connecté et tout cela doit être sécurisé, parce que la question ce n'est pas comment on va être attaqué mais quand on va être attaqué c'est pour cela que désormais nous avons pris la décision d'être attaché dans un premier temps à la ville d'Arras, Saint-Laurent et Saint-Nicolas et dans un deuxième temps la directrice des services informatiques de la ville de Saint-Laurent c'est la directrice des services informatiques de la Communauté Urbaine, on est regroupé maintenant. Vous avez peut-être vu aussi les enjeux des data center et notamment Décima il y a eu un éclairage sur Jérôme Décima qui je le rappelle est une entreprise immercurienne qui a été créée il y a plus de 60 ans en 1956 et qui va d'ailleurs installer donc ils ont installé les péniches que vous connaissez et là maintenant ils vont installer des wagons donc on leur a vendu avec la Communauté Urbaine le terrain qui est derrière l'entreprise dans la zone d'activités où il y avait des rails et Jérôme a récupéré des wagons je ne sais plus dans quel pays parce qu'en France ce n'est pas possible en Belgique parce qu'en France ils sont trop amiantés et la SNCF ne veut pas les vendre et donc il va installer des espèces de cowerking dans des wagons c'était un vieux projet de son père puisque l'entreprise a quand même développé toute son activité autour de la SNCF quand vous êtes dans une gare tout ce que vous voyez s'allumer, la sécurité, l'ascenseur tout cela c'est Décima cela

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_01-DE

part d'ici. Voilà c'est OK pour la vidéo ? Merci. Il n'y a pas une jo[illegible] demande quand est-ce que l'on met une caméra dans sa rue. On pourr[illegible] pas une journée où quelqu'un me la demande pour des quantités de raisons, nous on n'est pas en centre de vidéosurveillance vous le savez, on est en vidéprotection cela veut dire qu'il n'y a pas quelqu'un qui regarde les images toute la journée mais néanmoins dès qu'il se passe un truc vous appelez la police et la première question est est-ce que vous avez des caméras ? Merci. Voté à l'unanimité. »

13/ Bourse communale d'aide aux activités associatives.

M. le Maire : « La bourse communale d'aide aux activités associatives, c'est comme tous les ans avec le renouvellement de l'aide accordée aux familles immercuriennes dans les associations, il faut bien sûr que l'association soit immercurienne et deuxièmement qu'elle bénéficie de l'agrément jeunesse et sportive ou éducation populaire délivré par le ministère de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale. Cela fait partie aussi et cela le club ne le voit pas c'est aussi une aide pour les associations car on apporte nous aux familles l'aide mais pour que cela paie la licence et la cotisation donc c'est aussi une aide aux associations. Je pense qu'elles en sont conscientes, je l'espère mais en tout cas c'est apprécié. Parfois cela renvoie à ceux qui ne sont pas immercuriens en disant pourquoi je ne l'ai pas vous voyez cela avec votre association ou votre maire de chez vous de verser de l'argent je le prends. D'ailleurs avec le passjeune on voit comment cela fonctionne c'est un dispositif d'une idée qui est partie avec Arras maintenant je crois qu'il y a 35 communes qui sont adhérentes du passjeune donc quand on veut organiser les choses on peut et les personnes le demandent de plus en plus d'ailleurs. Cela va pour tout le monde ? Pas d'abstention ? Pas d'avis contraire ? Oui Lucas.

M. Lucas Chassagne : Une toute petite remarque de partage d'expérience, pour trouver comment faire l'inscription pour récupérer le bon c'était tout au bout d'un couloir sans panneau, peut-être juste flécher un peu plus pour simplifier.

M. le Maire : On en met quand même pour 10 000 euros par an donc je pense que tu as des gens qui sont dégourdis mais c'est vrai que tu as raison, il y a un escape game pour les trouver, il faut les mériter c'est une belle observation. Cela renvoie à un autre sujet, il y a des travaux qui vont s'engager dans l'hôtel de ville à mon avis en plusieurs phases car avec les marchés cela va être compliqué mais cela fait partie de l'aménagement du rez-de-chaussée et la signalétique cela en fait partie et il y aura aussi à mon avis la sécurisation. Cela nous amènera certainement à faire le conseil municipal dans la salle des mariages comme c'est public comme cela on aura un accès direct car après ce sera sécurisé si vous n'êtes pas invités vous ne pourrez pas entrer dans les étages. Ce sera comme en préfecture quand vous êtes invités quand vous venez dans la journée il y a toujours quelqu'un pour ouvrir il n'y a pas de problème mais pour les conseils municipaux il n'y a pas toujours quelqu'un en bas pour regarder qui se baladent dans les couloirs comme cela on sera au premier comme cela ça évitera aux gens de se balader dans tout le bâtiment mais la signalétique en fera partie tu as raison. Merci Lucas, cela va pour tout le monde ? Merci. Voté à l'unanimité. »

14/ Accueils de loisirs. Eté 2025.

M. le Maire : « L'accueil de loisirs c'est Christophe.

M. Christophe Lourme : C'est une délibération classique que vous prenez chaque année et cela nous permet d'organiser enfin de compte les centres de loisirs de cet été et la première cession aura lieu du lundi 7 juillet au 25 et la deuxième cession reprendra du 28 juillet au jeudi 14 août. Voilà une délibération classique.

M. le Maire : Cela va pour tout le monde ? Vous êtes au clair ? Pas d'avis contraire ? Pas

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_01-DE

d'observation ? Je vous remercie. Voté à l'unanimité. »

15/ Participation aux frais de stages des animateurs des accueils collectifs de mineurs.

M. le Maire : « Point suivant c'est toujours Christophe Lourme.

M. Christophe Lourme : Cette deuxième délibération n'est pas classique puisque l'on vous propose une participation aux frais de stages des animateurs des accueils collectifs de mineurs et notamment ce qui n'est pas classique puisque l'on met une limite cette fois-ci à hauteur de 200 euros par stage. Je vous rappelle que le BAFA c'est un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur qui se déroule en trois phases la base et vous venez faire le stage pratique ici à Saint-Laurent et ensuite vous partez faire le perfectionnement sachant qu'un coût d'un BAFA oscille entre 700 et 1000 euros donc là on vous propose à hauteur de 200 euros par stage. Et sachez aussi que nos jeunes peuvent aller voir d'autres financements notamment la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 200 euros sans condition de ressources.

M. le Maire : OK. Cela va pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. Voté à l'unanimité. »

17/ Mise à disposition d'une salle de l'école de musique.

M. le Maire : « Mise à disposition d'une salle de l'école de musique Monsieur Lourme.

M. Christophe Lourme : C'est une nouvelle délibération qui vise à proposer une salle moyennant une participation de 12 euros de l'heure. C'est pour par exemple quelqu'un qui cherche à faire de la musique c'est la salle à côté du directeur bien sûr on a mis des gardes fous ce n'est pas une salle autonome car elle sera sous l'autorité du directeur.

M. le Maire : OK. Cela va pour tout le monde ?. On a des demandes c'est pour cela que l'on prend la délibération pour la mettre à disposition. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Voté à l'unanimité. »

16/ Accueils de loisirs. Rémunération des animateurs et directeurs des accueils de loisirs de la commune.

M. le Maire : « Je suis allé un petit peu vite Christophe et on revient en arrière.

M. Christophe Lourme : Comme l'a dit Monsieur le Maire on a réussi après Covid à fidéliser notre personnel durant les vacances pour assurer les centres de loisirs et une rémunération leur est versée lorsqu'ils assurent leurs jours de fonctionnement du centre de loisirs.

M. le Maire : OK. Cela va pour tout le monde. Merci pour eux. Voté à l'unanimité. »

18/ Tarifs école de musique 2025/2026.

M. le Maire : « Tarifs école de musique 2025/2026.

M. Christophe Lourme : On revient à l'école de musique donc cela c'est une délibération classique car vous la prenez depuis deux ans qui stipule une augmentation des tarifs de l'école de musique à hauteur de 2 %, je rappelle que l'on avait souhaité bien sûr qu'il y a un tarif préférentiel pour les immercuriens, un tarif extérieur et un tarif dégressif lorsque vous êtes une famille qui adhère à

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_01-DE

plusieurs membres dans notre école de musique.

M. le Maire : OK. Des questions ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Pas d'observation ? Il y a bientôt un gros événement vous avez tous lu Liaisons vous avez vu l'interview de Monsieur le Directeur et de Madame la Présidente qui font la Fiesta dans le cadre de Lille 3000 car Arpège a été retenue cela va être quelque chose d'assez exceptionnel je vous invite à regarder l'agenda et à assister à cet événement, cela va dépoter. Cela pour tout le monde ? Je vous remercie. Voté à l'unanimité.

19/ Création d'un poste d'attaché à temps complet.

M. le Maire : « On revient chez Monsieur Capron.

M. Fabrice Capron : C'est la création d'un poste d'attaché à temps complet donc c'est pour l'arrivée de la nouvelle DGS puisque la précédente était attachée principale donc il faut créer un nouveau poste.

M. le Maire : OK donc cela c'est de la technique de la fonction publique vous devez avoir le poste du grade que vous avez. Comme là c'est en dessous de ce qu'avait la précédente il faut créer un poste qui lui permettra après d'évoluer. Cela va pour tout le monde ? La personne arrivera si tout se passe bien le 1er juin, je pense que le prochain conseil elle sera à nos côtés et pourra se présenter. Cela va ? Merci. Voté à l'unanimité. »

20/ Création de 18 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

M. le Maire : « Point suivant.

M. Fabrice Capron : C'est la création de 18 emplois non permanents c'est la délibération que l'on passe habituellement pour couvrir des accroissements d'activités durant l'année et notamment durant l'été. Vous avez le détail dans la délibération.

M. le Maire : C'est OK ? Je vous remercie. Voté à l'unanimité. »

21/ Indemnisation du compte épargne temps.

M. le Maire : « Et puis je vous en parlais tout à l'heure le compte épargne temps.

M. Fabrice Capron : C'est dans le cadre de l'audit mené par la chambre régionale des comptes en fait il y avait une pratique que l'on ne mettait pas en place c'est-à-dire que l'on a un compte épargne temps sur la commune, les collaborateurs peuvent cumuler jusqu'à 70 jours et ils peuvent monnayer à partir du 16ème jour. Nous on avait pour habitude de provisionner voilà on faisait une provision minimale car tout le monde ne faisait pas valoir cette monétisation donc là la chambre régionale des comptes nous a demandé de provisionner le maximal en se projetant que tout le monde prend ses jours au-delà du 15ème jour c'est la raison pour laquelle on a inscrit au budget la somme de 80 000 euros. Elle ne sera probablement pas dépensée.

M. le Maire : Cela fait une grande différence car on passe de 15 000 à 80 000 euros c'est une somme qui ne sera certainement pas utilisée mais qui est provisionnée. Vous imaginez les grosses collectivités, c'est pour cela qu'il y a des collectivités qui sont beaucoup plus strictes sur les conditions d'utilisation de ce compte épargne temps car cela peut représenter des grosses sommes. OK. En raison des jeux olympiques le plafond des journées épargnées a été augmenté de 10 jours, c'est pour la police ? Pour tous ceux qui ont été réquisitionnés ? Dans tous les ministères, l'ensemble de la fonction publique. Très bien. Vous êtes d'accord sur le compte épargne temps ? Merci. Voté à l'unanimité. La prochaine

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_01-DE

cession ce sera le compte administratif, j'espère avoir reçu d'ici là le rapport de la chambre régionale des comptes comme cela je pourrais vous en donner lecture. Il faut savoir que la ville n'a pas été auditionné depuis 1999 donc forcément il fallait s'attendre à ce qu'ils nous retrouvent un jour ou l'autre dans la mesure où la chambre des comptes se trouve à Arras. On a eu un petit contrôle entre deux pour le personnel mais c'était léger, ciblé c'était à l'époque une erreur du receveur municipal qui nous devait 3000 euros. Depuis 1999, tous les 25 ans, je voudrais bien vous en donner lecture car c'est très intéressant. Il y a un autre document dont je voudrais vous donner là qui est le document des services avec lesquels je travaille à la Communauté Urbaine sur les données sociales et économiques de la ville vous allez voir c'est extrêmement intéressant vous allez avoir des fiches et cela donne une véritable photographie de Saint-Laurent-Blangy dans sa réalité de l'habitat, de la situation des gens, comment on vit, avec une partie économique avec quelques éléments de comparaison « comparaison n'est pas raison » certes mais quand même des fois on peut regarder des choses et on se dit ah ouais vous verrez vous apprendrez quelle est la commune où le revenu médian est le plus important dans la Communauté Urbaine des choses comme cela. Bonne soirée. »

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 18h55.

Le Maire,
Nicolas DESFACHELLE

La Secrétaire,
Laura OLENDER